

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.

I. Le cadre général du budget

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le compte administratif jusqu'en 2021 et à compter de 2022, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Cette note vient préciser la présentation des résultats 2022 de la commune de SAINT BONNET LE FROID, qui sera projetée en conseil municipal au cours de sa séance du 23 Mars 2023. Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le conseil municipal sera invité à approuver la gestion 2022 et l'affectation des résultats associés. Elle sera accessible sur le site de la commune et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2022

- Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élève à **294 247.04 €.**

- Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistré en 2022 s'élève à **196 145.23€.**

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2022 positif de **98 101.81€** (contre 52 253.05 € sur l'exercice 2022). L'origine des variations constatées sera détaillée ci-après.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (98 101.81 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

- Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à **427 859.38 €.**

- Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à **259 479.03€.**

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2022, un résultat déficitaire de **-168 380.35€**.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

A ces opérations de l'exercice, il convient d'ajouter les Restes à Réaliser 2022 soit, **95 123.65 €** en dépenses, et **184 482.62 €** en recettes. La réalisation des Restes à Réaliser 2021 se traduit par un excédent de financement de **+ 89 358.97 €**.

Au total, le résultat de clôture de la section d'investissement 2022 est négatif à **-79 021.38 €** (qui correspond à la somme du besoin de financement des opérations 2022 et de l'excédent de financement des Restes à Réaliser 2022 qui seront reportés dans le budget primitif 2023).

Au global, l'exercice 2022 affiche (sections de fonctionnement et investissement confondues) un total de recettes de **738 208.69 €** et un total de dépenses de **719 128.26 €** soit un résultat de clôture de **+ 19 080.43 €**.

III. Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une progression de **+7.77%** entre 2021 et 2022.

Cette évolution s'explique principalement de la manière suivante :

- En 2021, l'excédent de fonctionnement (52 253.05 €) avait été entièrement reporté sur l'exercice 2022 (en section de fonctionnement). En effet, étant donné l'emprunt qui avait été contracté pour la réalisation des travaux d'aménagement des places Jean Béal et du chemin de Brard, il n'y avait pas de besoin d'affectation du résultat sur la section d'investissement. Il n'y avait pas de déficit d'investissement à combler en fin d'exercice 2021.
- Une dynamique retrouvée des produits de service proposés par la commune (location des salles communale + 36%, redevance aire de camping-car +8.22%, redevance électricité Zone de Larsiallas +25.18%)
- Les impôts et taxes ont augmenté de + 3.21% entre 2021 et 2022. Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité, ils représentent 65.07% du total des recettes réelles de fonctionnement. La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a reversé sur l'année 2022, 22 673.00 € d'attribution de compensation et 20 000.00€ de dotation de solidarité. Elle reverse également le produit de la Taxe de séjour, sur une base forfaitaire de 9 000.00 €, qui est intégralement reversé au Comité d'Animation par la commune, dans le but de financer des projets à vocation touristique.
- Les dotations et subventions représentent la seconde source de recettes 18.00%. La part des concours de l'Etat dans les recettes de la commune tend à diminuer d'année en année (DGF 23 975.00 € en 2021 contre 20 999.00 € en 2022).

IV. Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont enregistré également une progression de **4.13%** entre 2021 et 2022. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 178 842.40 € en 2021 contre 186 538.94 € en 2022.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

Ci-dessous quelques explications complémentaires :

- CHAPITRE 011. Les charges à caractère général ont augmenté de 5.30% entre 2021 et 2022, dont une augmentation des charges d'électricité sur les bâtiments communaux à hauteur de 37.70% / Les dépenses liées au carburant ont augmenté de 41,94% / L'article 615231 (entretien et réparation de voirie), 3500.00 € concernent les achats d'illuminations pour la période de NOËL 2021 et 6000.00 € sont des dépenses propres au déneigement pour la période hivernale 2021-2022. Sur l'article 6232 (fête et cérémonie), une partie des dépenses concerne le repas qui avait été offert par la mairie aux bénévoles, employés et aux conseillers municipaux au mois de septembre 2022. Cette rencontre n'avait pas pu être organisée sur les 2 dernières années.
- CHAPITRE 012. Les charges de personnel ont augmenté de 4.49 % entre 2021 et 2022. Cette augmentation s'explique d'une part par la revalorisation du point d'indice, effective à compter du 1^{er} juillet 2022. Il y a également eu un mois et demi où une personne de plus a été payée, entre le départ de Sonia SOUVIGNET, l'arrivée d'Odile PIANELLO sur le poste du Comité d'Animation et la prise de poste de Céline CHAMBERT au secrétariat de maire. Cette période a permis d'effectuer le tuilage entre les agents.
- CHAPITRE 65. Les autres charges de gestion courante ont-elles aussi subit une légère augmentation de 0.87 %. La différence entre 2021 et 2022 s'explique principalement par la revalorisation du point d'indice qui a également une incidence sur les indemnités des élus et par conséquent sur les cotisations sociales.
- CHAPITRE 66. Les charges financières (intérêts des emprunts) ont progressé de 15.10 %. Cela s'explique par un emprunt supplémentaire contracté en 2021 pour la réalisation des travaux de la place. La mairie a également effectué un tirage sur la ligne de trésorerie, ce qui implique des frais jusqu'à son remboursement. Nous avons été contraints de tirer 40000.00€ sur la ligne de trésorerie au mois d'août 2022, les travaux d'aménagement des places allaient bon train, il fallait payer les entreprises, avant de demander les acomptes des subventions.

Les principales dépenses et recettes 2022 de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	66 862.52 €	Recettes des services	21 237.24 €
Dépenses de personnel	64 057.89 €	Impôts et taxes	157 232.23 €
Autres dépenses de gestion courante	51 243.85 €	Dotations	43 275.87 €
Dépenses financières	4 178.68 €	Autres recettes de gestion courante	9 378.25 €
Impôts et taxes	196.00 €	Atténuation de charges	508.40€
		Excédent budget eau	10 000.00€
<i>Total dépenses réelles</i>	186 538.94 €	<i>Total recettes réelles</i>	241 631.99 €
Ecritures d'ordre entre sections	9 606.29 €	Ecritures d'ordre entre sections)	52 615.05 €
Total général	196 145.23 €	Total général	294 247.04 €

La section de fonctionnement est excédentaire de 98 101.81 €.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

V. Bilan de la section d'investissement – Volet Dépenses

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principales dépenses d'investissement réalisées courant 2022 sont :

- **OPERATION VOIRIE : 82 367.51 €**
Tableau de classement des voiries (acquisitions et régulations de terrains) : 4 579.20 €.
Travaux de réfection de la place aux champignons : 40 553.22 €
Travaux sur chemin de voirie : 37 235.09 € (chemins de la Pouya, du Méallier et de la Frachette).
- **OPERATION TERRAINS DIVERS : 297 506.66 €**
Travaux places Jean Béal et du Chemin de Brard : 252 253.48 €
Aire de jeux : 42 253.18 €
- **OPERATION BATIMENTS COMMUNAUX : 27 234.36 €**
Raccordement réseau de chaleur église : 14 402.40 €
VMC Ecole : 1 594.43 €
Radiateurs mairie : 4 181.53 €
Acquisition container (comité d'animation) : 4 200.00 €
Volets roulants salle des 3 Vallées : 2 856.00 €

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à **95 123.65 €**. Ils s'expliquent par l'engagement de travaux ou d'achats importants sur la fin de l'exercice 2022 et dont les factures arriveront courant 2023. Ces dépenses d'équipement engagées en 2022 sur des crédits 2022 seront reportées sur 2023 dans le budget primitif 2023.

Ces restes à réaliser en dépenses s'accompagnent de restes à réaliser en recettes pour la somme de **184 482.62 €**. Ces restes à réaliser correspondent à des subventions obtenues auprès des cofinanceurs de la commune mais non encore encaissées.

VI. Bilan de la section d'investissement – Volet Recettes

Les sources de financement que la commune peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- **OPERATION VOIRIE : 45 333.92 €**
Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon pour les travaux réalisés sur la place aux champignons : 27 231.92 €
Département de la Haute-Loire, pour les travaux réalisés sur les chemins ruraux : 15 642.00 €
Etat, pour un acompte sur les travaux de création du chemin du tennis : 2 460.00 €



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

• **OPERATION TERRAINS DIVERS : 54 544.38 €**

Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon pour les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement des places : 29 531.26 €
Etat pour les travaux réalisés sur l'aire de jeux à hauteur de 5 900.00 € et un acompte pour les travaux d'aménagement des places à hauteur de 19 113.12 €.

• **AUTRES RECETTES : 48 954.94 €**

Perception Taxes aménagement : 1080.58 €
FCTVA 2021 : 47 874.36 €. Pour mémoire , le fonds de compensation de la TVA est attribuée par l'Etat aux collectivités locales sur la base des dépenses d'équipement réalisées en N-1 (2021 pour les sommes attribuées en 2022). Par ce fonds, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture au taux de 16.404 %.

• **EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 ; 101 039.51 €**

• **EMPRUNT : 0.00 €.**

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	0.00 €	Excédent d'investissement 2021	101 039.51 €
Remboursement d'emprunts	20 388.85 €	Emprunt	0.00 €
Travaux bâtiments communaux	27 234.36 €	Subventions	99 878.29 €
Aménagement terrains	297 506.66 €	FCTVA	47 874.36 €
Travaux de voirie	82 367.51 €	Taxe aménagement	1 080.58 €
Opérations d'ordre	362.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	9 606.29 €
Total général	427 859.38 €	Total général	259 479.03 €

La section d'investissement est déficitaire de 168 380.35 €.

VII. Détail des restes à réaliser 2022 :

RAR DEPENSES	Montant	Recettes	Montant
Opération voirie (régularisation de voirie)	267.00 €	Subventions voirie (solde travaux place aux champignons REGION)	12 987.74 €
Opération terrains divers (fin des travaux de la place Jean Béal + Aire de jeux)	31 539.85 €	Subventions terrains divers (solde aménagement places REGION + ETAT)	137 294.88 €
Opération bâtiments communaux (acquisition garage communal + solde chauffage église)	63 316.80 €	Subventions bâtiments communaux (solde chauffage église ETAT + acquisition garage DEPARTEMENT)	34 200.00 €
Total général	95 123.65 €	Total général	184 482.62 €



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

VIII. Affectation des résultats

A la suite de la présentation du Compte Financier Unique 2022, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2022. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation, nous avons indiqué que le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement était de **98 101.81€** et que la section d'investissement (en incluant les restes à réaliser 2022) présentait un déficit (ou besoin de financement) de **79 021.38 €**.

L'affectation des résultats va donc constituer à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant **79 021.38 €** sur le résultat de fonctionnement. Le reliquat de **19 080.43 €** est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2023.

IX. Effectifs de la collectivité au 31/12/2022

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- 1 agent titulaire
 - o 1 agent administratif titulaire de catégorie C - 20 heures par semaine

- 3 agents non-titulaires :
 - o 1 agent technique (ménage des bâtiments communaux) – 1,50 heures par semaine
 - o 1 agent administratif – 17.50 heures par semaine
 - o 1 agent technique – 23 heures par semaine

